

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	SS® 65 Powder Sodium Silicate
Autres noms	Silicate de sodium , poudre
N° CAS	1344-09-8
N° EINECS	215-687-4
No. D'Enregistrement d'REACH.	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Produit chimique industriel à usage courant pouvant être utilisé dans un large éventail d'applications. Agent adhésif ; Inhibiteur de corrosion ; Agent pour concentrer les poussières ; Retardateur de flammes ou d'empêcher de flamme ; Agent de flottation ; Stabilisateur ; Agent de contrôle de la viscosité ; Intermédiaire Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.
Utilisations déconseillées	Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	National Silicates 429 Kipling Ave Toronto, ON M8Z 5C7
Téléphone:	416-255-7771
E-mail:	sds.uk@pqcorp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	National Silicates 416-255-7771 USA CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 hrs)
----------------	---

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS	Cancérogène Catégorie 1 Eye Irritation Category 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3
--------------------	---

Résumé des risques

Alcalin.
Causes serious eye irritation
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H350: Peut provoquer le cancer.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261: Éviter de respirer les poussières.
 P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation.
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P362: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P405: Garder sous clef.
 P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	%W/W	N° CAS	N° EINECS / Registration REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Acide silicique, sel de sodium Poudre	>99	1344-09-8	215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1 ; Skin Irrit. 2 ; STOT SE 3
Silice cristalline	<1	14808-60-7	2388784	Cancérogène Catégorie 1

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Alerter immédiatement un médecin.
Contact avec la Peau	En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Alcalin.
Causes serious eye irritation
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
La toxicité du silicate de sodium dépend du rapport de la masse de silica sur celle de l'alcalin et du pH.
Alerter immédiatement un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Compatible avec toutes les techniques standards de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction à Proscrire Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non applicable. Substance pulvérulente ou granulaire inorganique.
Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers Aucun.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Un masque anti-poussière approprié doit être porté s'il y a formation de poussière lors de la manipulation. Voir Rubrique: 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Eviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer de préférence et recueillir dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

6.4 Référence à d'autres sections Consulter Aussi les Section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Eviter la formation de poussière.
Des douches et lav'oeil de sécurité doivent être immédiatement disponibles.
Consulter Aussi les Section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Récipients à proscrire: Aluminium
Consulter Aussi les Section 10.
Consulter aussi Annexe à la fiche de sécurité étendue.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

SUBSTANCE.	Limites d'exposition sur le lieu de travail
Acide silicique, sel de sodium	Aucune Limite d'exposition attribuée. Une limite d'exposition de 2 mg/m ³ est recommandée par analogie avec hydroxyde de sodium (France VME).
Silice cristalline	OSHA PEL 10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2 (Respirable) ACGIH TLV 0.05 mg/m ³ Respirable

8.2 Contrôles de l'exposition

Porter un équipement de protection conformément à de bonnes pratiques d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Privilégier des mesures techniques appropriées pour la prévention ou le contrôle de l'exposition. Les mesures doivent tenir compte du confinement du procédé ou du personnel, de la ventilation mécanisée (brassage et extraction) et le contrôle des conditions du procédé.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection respiratoire

Eviter l'inhalation de poussières. En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. A propos du matériel de protection respiratoire, prière de consulter la revue HS(G)53 des Autorités britanniques de la santé et de la sécurité (British Health and Safety Executive). Masque de protection contre la poussière: FFP2 (NF EN 149).

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Gants en plastique ou en caoutchouc. Par exemple EN374-3, niveau 6 temps de percement (>480min).
Porter des combinaisons appropriées. Par exemple EN ISO 13982 (poussière), EN 14605 (éclaboussures de liquide).

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Le danger principal du silicate de sodium est l'alcalinité. Eviter la formation de poussière. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre. Blanc.
Odeur	Inodore.
seuil olfactif (ppm)	Non applicable.
pH	Alcalin.
Point de Congélation (°C)	Non applicable.

Point de fusion (°C)	> 1000
Point/Intervalle d'ébullition (°C)	Non applicable.
Point d'éclair (°C) [Closed cup/Coupe fermée]	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de Vapeur (Pascal)	
Densité de Vapeur (Air=1)	Pas de données.
Masse volumique (g/ml)	Pas de données.
Solubilité (Eau)	Soluble.
Solubilité (Autre)	Pas de données.
Coefficient de Partage	Pas de données.
température d'auto-inflammabilité (°C)	Non applicable.
Température de décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité (mPa.s)	Non applicable.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés Comburantes	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas de données.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Voir Rubrique: 10.3
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	En cas de soudure à l'arc sur un récipient contenant ce silicate en solution, s'assurer que le risque d'explosion est contrôlé lors de la production d'hydrogène par électrolyse de la solution. Les solutions aqueuses réagissent avec l'aluminium, le zinc, l'étain et leurs alliages en dégageant de l'hydrogène qui peut former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides. Peut réagir avec les résidus du sucre pour former du monoxyde de carbone.
10.4 Conditions à éviter	Voir Rubrique: 10.3
10.5 Matières incompatibles	Voir Rubrique: 10.3
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Hydrogen

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. La matière provoque une irritation. DL50 orales (rat) 3400 mg/kg poids corporel
Inhalation	Poussière est irritant pour les voies respiratoires. Les symptômes de toxicité sont dus à l'alcalinité élevée du produit. Inhalation LC50 (rat) >2.06 g/m ³
Contact avec la Peau	La matière provoque une irritation. Cutanée DL50 (rat) >5000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux	La matière provoque une grave irritation. Risque de lésions oculaires graves.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	Pas sensibilisant.
Mutagénicité	Pas de preuve de génotoxicité. In vitro/in vivo négatif .
Cancérogénicité	Contient de la silice cristalline qui peut causer le cancer et des lésions retardées aux poumons (silicose). La silice cristalline se retrouve sur la liste du NTP comme un agent cancérigène chez les humains, et est classifié par l'IARC dans le Groupe I: Cancérogènes pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Irritant pour les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	L'inhalation répétée ou prolongée de la silice cristalline peut causer des affections pulmonaires incluant la silicose, emphysème, syndrome obstructif et le cancer des poumons.
Danger par aspiration	Non classé

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Poissons (Brachydanio rerio) CL50 (96 heures) 1108 mg/l Invertébrés aquatiques: (Daphnia magna) CE50 (48 heures) 1700 mg/l
12.2 Persistance et dégradabilité	Inorganique. Les silicates solubles par dilution se dépolymérisent rapidement en des especes moléculaires non caractérisables à partir du silica naturel dissous.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Inorganique. La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non applicable.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	L'alcalinité de ce matériau va avoir un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	La décharge de ce produit vers l'usine de traitements des eaux usées dépend des règlements locaux dans le respect du contrôle du pH. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
--	--

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU,	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun emballage particulier n'est nécessaire pour transporter le produit. Récipients à proscrire: Aluminium
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut TSCA: Inscrit/Inclus.

Statut AICS: Inscrit/Inclus.

Statut DSL/NDSL: Inscrit/Inclus.

WHMIS (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATÉRIAUX DANGEREUX POUR LE TRAVAILLEUR) : WHMIS (Canada): Class D2A, D2B

This product has been classified in accordance with the hazard criteria of the Controlled Products Regulations and the MSDS contains all the information required by the Controlled Products Regulations.

SARA

Not an Extremely Hazardous Substance under §302. Not a Toxic Chemical under §313. Reportable as a hazardous substance. Hazard Categories under §§311/312: Acute, Chronic. Check with your Local Emergency Planning Committee for reportable quantities.

Proposition 65 (Californie) : SUBSTANCES CONNUES DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER DES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR : Silice cristalline

Classification allemande de risque pour l'eau. Numéro d'identification du produit 1314, WGK classe 1 (faible risque pour l'eau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.
--	--

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données exposées dans cette fiche de sécurité sont issues d'information appartenant à la société PQ Corporation ou obtenue d'une façon légitime par l'appartenance aux organisations professionnels ou autres accords. Ceci inclus les données relatives à la toxicité, écotoxicité, DNEL, PNEC's et autres informations dans la fiche de sécurité et la partie annexe.

Révision de cette FDS 10/2017

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Aucune modification significative de cette version lors de la dernière révision.

Classification GHS	Cancérogène Catégorie 1 Eye Irritation Category 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3
Mention(s) d'avertissement	Danger

Pictogramme(s) de danger



Mention(s) de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H350: Peut provoquer le cancer.

Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261: Éviter de respirer les poussières.
P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264: Se laver (mains et la peau exposée) soigneusement après manipulation.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu/récipient dans: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

GLOSSAIRE

H315: Provoque une irritation cutanée.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
Classification CE : Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST BASÉE SUR LA MEILLEURE INFORMATION DISPONIBLE ET EST DONNÉE DE BONNE FOI. TOUTEFOIS, NATIONAL SILICATES N'ACCEPTÉ AUCUNE RESPONSABILITÉ, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CAS DE DOMMAGES, QUELQUE EN SOIT LA NATURE OU L'ÉTENDUE, SUITE À L'USAGE DE CE DOCUMENT. LES LOIS SONT SUJETTES À DES CHANGEMENTS ET PEUVENT VARIER D'UN ENDROIT À UN AUTRE. IL EN EST LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE SES ACTIVITÉS SONT CONFORMES AUX LOIS FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET LOCALES. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER SI LE PRODUIT CONVIENT À L'USAGE QU'IL VEUT EN FAIRE.